



## AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE

Stagiaire : Monsieur William ABADIE

A l'attention de Mme FONTAINE Marilyne

- Formation INITIALE  
 Formation RECYCLAGE

Monsieur William ABADIE a suivi du 11 au 13 mars 2013, pour une durée de 3 jours, au sein de l'organisme de formation DEFI Informatique, le stage de formation à la prévention du risque électrique intitulé : Habilitation électrique. Au cours de ce stage, Monsieur William ABADIE a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre électrique ou non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru.

Au vu de cet avis et compte-tenu des prescriptions contenues dans la norme NFC 18-510, l'employeur peut délivrer à Monsieur William ABADIE l'habilitation mentionnée dans l'exemple du Titre d'Habilitation ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Eric VALEYE

Directeur

Nous émettons donc un avis :

- Avis Favorable  
 Avis Défavorable



Modèle Habilitation Electrique fourni UTE page 47 - Réglementation 2012

### TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE

<b>TITULAIRE : M. William ABADIE</b> Fonction :		<b>L'EMPLOYEUR : FISONA</b> Service/Affectation :		
<b>Personnel</b>	<b>Symbol habilitation et attribut</b>	<b>Champ d'application</b>		
		<b>Domaine de tension</b>	<b>Ouvrages ou install. concernés</b>	<b>Indications supplémentaires</b>
<b>Travaux d'ordre NON électrique</b>				
Exécutant				
Chargé de Chantier				
<b>Opérations d'ordre électrique</b>				
Exécutant				
Chargé de travaux	<b>B2V</b>	<b>BT</b>	Toutes installations industrielles de la Direction régionale Supermarché de Toulouse Eclairage	Sauf tableau général du supermarché
Chargé d'intervention BT	<b>BR</b>	<b>BT&lt;=500 V</b>	Toutes installations industrielles de la Direction régionale Supermarché de Toulouse Eclairage	Sauf tableau général du supermarché
Chargé de consignation	<b>BC</b>	<b>BT</b>	Supermarché de Toulouse Zone machines frigorifiques	
Chargé d'opérations spécifiques				
Chargé d'opérations spécifiques HT				
Habilité Spécial				

Document Supplémentaire : NON

Le titulaire : (Date et signature)  
**M. William ABADIE**

Pour l'employeur : (Date et signature)  
**FISONA**

**VALIDITE :** 12/03/2016



**FISONA**

**Mme FONTAINE Marilyne**

**rue la Boétie**

**75 008 PARIS 08**

Abos, le 13 juin 2013

**ANNEXE AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE**  
**Stagiaire : Monsieur William ABADIE**

Session n° 130005A

Madame,

Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé(e), l'employeur doit s'assurer :

- que les symboles proposés à l'issue de la formation sont cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente habilitation
- que le domaine d'application de l'habilitation est convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé
- que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations
- que la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations
- qu'elle présente, vis-à-vis du risque électrique, un comportement compatible avec la bonne exécution de ces opérations.

Une information sur les instructions de sécurité générales relatives à la prévention du risque électrique doit, lorsqu'elles existent, compléter cette formation.

Cet avis doit être archivé par l'EMPLOYEUR jusqu'au prochain recyclage de son titulaire. Il est établi sur la base des niveaux d'HABILITATION demandés par l'EMPLOYEUR de l'apprenant et peut présenter des réserves sur le comportement de l'apprenant ou des remarques sur les moyens, l'environnement, les procédures existantes; il peut enfin faire l'objet de propositions de niveaux différents de ceux souhaités.

**SUIVI :**

L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des modifications du contexte de travail de l'intéressé(e), notamment dans les cas suivants:

- une mutation de l'habilité(e) avec changement du signataire du titre, un changement de fonction, une interruption de la pratique des OPERATIONS pendant une longue durée (de l'ordre de 6 mois par exemple), une modification de l'aptitude médicale, un constat de non-respect des prescriptions régissant les OPERATIONS, une modification importante des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS (évolution du matériel ou de la structure), notamment lorsque la nature des causes de danger et les niveaux de risque évoluent, une évolution des méthodes de travail, une évolution de la réglementation.

À l'issue de cet examen, l'HABILITATION est soit maintenue, soit modifiée, soit suspendue.

Si des besoins de formation sont exorcisés ou constatés. ils doivent être satisfaits au moyen d'un recyclage ou d'un

**RECYCLAGE :**

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment :

de la complexité ou fréquence des OPERATIONS, de l'évolution technologique des matériels, de la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

La périodicité est de 3 ans.

Il appartient à l'EMPLOYEUR de définir les modalités de ce recyclage après avoir évalué les compétences de son personnel, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique (questionnaire, entretien, épreuve pratique, logiciels spécialisés, etc ...). Le recyclage ne peut être entrepris et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature.

**Pour tout renseignement, notre équipe est à votre disposition au : 05.59.60.71.59 ou  
par mail : [formation@defi-informatique.fr](mailto:formation@defi-informatique.fr). Retrouvez aussi toutes nos informations sur notre site internet :  
<http://www.defi-informatique.fr/>**